

Courrier au BMS

Loi sur les produits du tabac

A propos de la réponse de Christine Romann [1]

Monsieur le Président de la FMH, Chère Madame Romann,

Je vous remercie de votre réponse à la lettre ouverte [2] que j'ai, au nom de 138 collègues, adressée au *Bulletin*. Vous prétendez que notre lettre ouverte qui demande que la FMH s'engage avec d'autres organisations de la santé pour une loi sur le tabac (LPTab) efficace «enfonce des portes déjà largement ouvertes». Il est vrai que les critiques et les suggestions envoyées par la FMH à l'Office fédéral de la santé publique en réponse à la mise en consultation du projet de loi sur les produits du tabac (LPTab) correspondent à celles de la plupart des autres organisations de prévention. Ces critiques visent à ancrer dans la loi l'interdiction générale de la publicité et du *sponsoring* ainsi que les autres mesures de la convention cadre pour le contrôle du tabagisme de l'OMS. Toutefois, ce que vous appelez des «portes largement ouvertes» détournent le regard du point crucial de notre lettre. En effet, à nos yeux, la question n'est pas ce à quoi «réfléchit» la FMH, mais ce qu'elle défend publiquement comme sa position, au moyen d'une communication efficace auprès de ses membres, du public et des décideurs politiques.

Mentionnons quelques faits indéniables.

Les lectrices et les lecteurs du BMS, en 2014, ne trouvent nulle part dans les pages du journal réservées à la FMH le terme LPTab, ni celui de la convention cadre de l'OMS. Le compte rendu de la journée sans tabac du 31 mai ne signale aucun développement sur ces sujets. Les seuls articles qui abordent ces thèmes sont placés dans la rubrique «Tribune / Point de vue»: celui du Professeur Abelin «Die Schweiz und der internationale Kampf zur Beendigung der Tabakepidemie» [3] et celui qui porte le titre «On torpille la protection de la jeunesse et viole la convention cadre de l'OMS» [4]. Ces manuscrits ont été soumis à la rédaction en juin, mais ils n'ont été publiés, pour des raisons peu claires, qu'en septembre, à la fin du délai de la mise en consultation du projet de loi (!). D'où une question évidente: comment d'autres organisations pourraient-elles se renseigner sur l'opinion de la FMH si même ses propres membres ne sont pas informés et si la position de la FMH n'est pas facilement et publiquement accessible?

Durant l'année 2015, quatre articles parlent dans le BMS de la prévention du tabagisme, mais on mentionne deux fois seulement la LPTab et le terme «Convention cadre OMS» n'y apparaît jamais. Dans les pages officielles du BMS dévolues à la FMH, on trouve l'article du Professeur Cornuz intitulé «La Suisse a be-

soin d'une loi stricte sur les produits du tabac» [5]. Il n'est en revanche pas clairement explicité si ce texte représente la position de la FMH, car il est incomplet en omettant l'interdiction du *sponsoring* et la Convention cadre de l'OMS n'y figure pas non plus. En conséquence, et nous nous en réjouissons, formellement, votre réponse à notre lettre ouverte représente la seule prise de position publiquement accessible de la FMH, signée par elle-même sur le projet de la LPTab. Nous trouvons ceci, compte tenu de l'importance du sujet, assez restreint et surprenant de la part d'une organisation professionnelle d'experts médicaux.

L'attitude de la FMH évoque la communication confuse et le silence des experts qui ont précédé le vote populaire sur l'initiative «Protection de la population contre de la fumée passive»: dans un premier temps, la FMH a refusé de soutenir l'initiative, qu'elle appuyait ensuite après le vote de son assemblée des délégués. Toutefois, six mois seulement avant le vote, avec l'Association suisse de prévention du tabagisme, elle plaide pour son retrait. Il faut mentionner que non seulement la FMH, mais que d'autres organisations, comme la Société suisse de médecine interne et *Swiss Public Health* ont également aidé *Big Tobacco* par leur silence à orchestrer une désinformation des citoyens.

Sujets actuels de forum

Joignez la discussion en ligne sur www.saez.ch



Dr med. Tarzis Jung
Président de la Société Suisse de Radiologie (SGR-SSR)
Médecin-chef de l'Institut de Radiologie et de Médecine nucléaire, Stadtspital Waid, Zurich

«Non, une IRM n'est pas toujours nécessaire.»

Réponse à la contribution sur les examens spéciaux



Dr med. Max Giger, président de FMH Services, conseiller scientifique de Dialog Ethik, Winterthour

Serment des médecins

Nous avons besoin d'un nouveau serment obligatoire pour les médecins

Monsieur le Président, Chère Madame Romann, une analyse lucide du passé peut nous aider à mieux agir dans le présent et dans l'avenir. Nous considérons votre réponse à notre lettre ouverte malgré tout comme la promesse que notre organisation faitière s'engagera par tous les moyens à sa disposition pour une LPTab efficace: vos contacts avec des parlementaires sont nombreux et ils doivent être activés, des actions communes avec d'autres organisations de la prévention et une information claire et totalement perceptible à ses membres, les médecins suisses, doivent être mis en route. Nous osons espérer que vous tiendrez l'engagement que vous venez de prendre, en conformité avec ce que déclare la FMH elle-même sur son site web: «La promotion de la santé et la prévention jouent un rôle de plus en plus important dans le système de santé et sont un champs d'action primordial également pour les médecins en tant qu'experts des contenus de la prévention et de la promotion de la santé auprès du grand public [...]». Une bonne communication réussit lorsque ses auteurs disent ce qu'ils pensent et font ce qu'ils disent.

Dr Rainer M. Kaelin, Morges

- 1 Romann C. Réponse à la lettre ouverte au président de la FMH. Bull Méd Suisses 2015;96(33):1132.
- 2 Kaelin RM. Lettre ouverte à la FMH. Bull Méd Suisses 2015;96(33):1132.
- 3 Abelin T. Die Schweiz und der internationale Kampf zur Beendigung der Tabakepidemie. Bull Méd Suisses. 2015;96(37):1380-2.
- 4 Kaelin RM. On torpille la protection de la jeunesse et viole la convention cadre de l'OMS. Bull Méd Suisses. 2015;96(37):1383-4.
- 5 Cornuz J. La Suisse a besoin d'une loi stricte sur les produits du tabac. Bull Méd Suisses.

Sozialleistungen

Zum Editorial «Spätsommerhedonisten ...» [1]

Selten habe ich bei so wenigen Zeilen eine so gute Zusammenfassung der heutigen Zeit und deren Probleme gelesen. Und bei allen Bedenken bleibt letztlich die positive Hoffnung. Neu waren für mich die drei Kennzahlen von Europa: 7% der Weltbevölkerung, 25% des weltweiten Sozialproduktes und 50% der weltweiten Sozialleistungen.

Einzig das Wort «verbraucht» (bezüglich Sozialleistungen) ist nicht ganz richtig, besser würde es heissen «ausgibt» oder «zur Verfü-

gung stellt». Damit ist wohl auch erklärt, weshalb gewisse Populationsschichten ihr Heil in Europa und nicht anderswo auf dieser grossen schönen Welt suchen.

Dr. med. Christoph Schnyder, Büren

- 1 Heuss L. Spätsommerhedonisten ... Schweiz Ärztzeitung. 2015;96(34):1167.

Im Wartezimmer

Beim Doktor wird sie immer schlimmer die Wartezeit im Wartezimmer und es läutet, ihr wisst schon, ständig halt das Telefon.

Das Arztgeheimnis wird gehütet und jedermann der sitzt, der brütet, was wohl die Krankheit jener Frau am andern Ende ganz genau.

Und es wartet Peter Dörig wieder einmal ganz gehörig, doch er möcht' den Arzt nicht missen, der gern redet ins Gewissen.

Peter Dörig, Schaffhausen

Communications

Examens de spécialiste

Examen de spécialiste pour l'obtention du titre de spécialiste en chirurgie de la main

Le nouveau règlement s'applique dès maintenant: conformément à la révision du règlement d'examen (point 4) du programme de formation postgraduée de chirurgie de la main du 10 septembre 2015, il est désormais obligatoire de passer l'examen européen dirigé par le European Board of Hand Surgery (EBHS) avant de prétendre au titre de spécialiste en chirurgie de la main.

Examen écrit

Lieu: Hôpital universitaire de Zurich

Date: 18 mars 2016

Examen oral

Lieu: Santander (Espagne)

Date: 20/21 juin 2016

Délai d'inscription

30 octobre 2015: remise des documents de candidature pour la vérification des conditions d'admission par la Société Suisse de Chirurgie de la Main

30 novembre 2015: inscription auprès du EBHS

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.fmh.ch/fr/formation-isfm.html → Domaines spécialisés → Titres de spécialiste et formations approfondies (formations postgraduées) → Chirurgie de la main

Examen de spécialiste en vue de l'obtention du titre de spécialiste en Chirurgie Orale et Maxillo-Faciale

Lieu: Solothurn, durant le 30^e Congrès de la SSCMF

Date: Jeudi, 26 novembre 2015

Délai d'inscription: 31 octobre 2015

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → Domaines spécialisés → Titres de spécialiste et formations approfondies (formation postgraduée) → Chirurgie Orale et Maxillo-Faciale

Société Suisse de Neurologie

Prix de la Fondation Mogens et Wilhelm Ellermann

En septembre 2015, la Société Suisse de Neurologie attribuera pour la treizième fois

le prix de la Fondation Mogens et Wilhelm Ellermann, d'un montant de 20 000 francs qui est destiné à récompenser

- un travail scientifique dans le domaine neurologique, qui a été publié lors des deux dernières années ou qui a été accepté pour publication par une revue reconnue sur le plan international,
- une monographie qui n'a pas les caractéristiques d'un traité ni celles d'une revue de la littérature, ou encore
- l'ensemble d'une œuvre scientifique dans le domaine des sciences neurologiques.

Ce travail doit avoir été rédigé par un ou plusieurs chercheurs suisses ou par des chercheurs étrangers en activité dans une clinique ou un institut helvétique. La préférence sera donnée à des auteurs jeunes qui ne sont pas agrégés ou ne le sont que depuis peu.

Les lettres de candidature accompagnées d'un CV et d'une liste des publications (seulement travaux qui sont peer-reviewed) en 5 exemplaires y compris les articles doivent être adressées *jusqu'au 31 octobre 2015* au Prof. Dr med. C. L. Bassetti, Chef de service, Clinique et Policlinique neurologique, Hôpital Universitaire de Berne, Inselspital, 3010 Berne.